

Programme d'actions coordonnées pour l'animation du Centre National d'Information et de Ressources sur le Photovoltaïque



www.photovoltaïque.info

Devenez mécène
pour une information transparente,
objective et indépendante
sur l'électricité solaire

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
HESPUL ET LE PHOTOVOLTAÏQUE : UNE HISTOIRE LONGUE ET RICHE.....	4
Le pôle photovoltaïque d'HESPUL.....	5
Le Centre de ressources photovoltaïque.....	6
LES OUTILS ET LES MOYENS.....	8
Les outils.....	8
Les moyens humains.....	10
LA PÉRENNISATION DU CENTRE DE RESSOURCES.....	11
Le mécénat.....	13
Optimiser et dynamiser le Centre de ressources.....	14
Soutenir une action d'intérêt général au cœur de la transition énergétique !.....	15

AVANT-PROPOS

Le présent dossier est destiné à toutes les entreprises de tous les secteurs d'activité souhaitant apporter leur contribution au fonctionnement du Centre national de ressource sur le photovoltaïque sous la forme de mécénat d'entreprise. Elles y trouveront les informations nécessaires pour bien comprendre les moyens et objectifs du Center de Ressources.

INTRODUCTION

Encore relativement peu répandu en France, le mécénat, soumis depuis 2003 à une définition légale et à une fiscalité spécifiques, offre à toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leurs domaines d'activité, la possibilité de soutenir des actions d'intérêt général dans différents domaines de la vie sociale.

La diffusion des connaissances et des informations relatives aux enjeux énergétiques et climatiques susceptibles de mettre en péril les conditions même de la présence de l'humanité sur la Terre, de même que celles relatives aux solutions à mettre en œuvre pour y faire face, font clairement partie de cette catégorie.

Chacun sait désormais que les réponses à ces enjeux vitaux passent, d'une part, par la maîtrise des consommations d'énergie, que l'on peut subdiviser entre la sobriété et l'efficacité énergétique, et d'autre part, par le développement des énergies renouvelables, par définition inépuisables et faiblement impactantes pour l'environnement.



Quartier solaire de Brædstrup, Denmark

Parmi les différentes filières d'énergies renouvelables, il ne fait plus aucun doute que le photovoltaïque, qui permet de produire directement de l'électricité à partir de la lumière du soleil, fournira une part importante du « bouquet électrique » de l'avenir : son coût encore relativement élevé aujourd'hui est en décroissance rapide grâce à des fondamentaux solides et à une dynamique industrielle puissante qui l'amèneront en moins d'une décennie à la compétitivité sur le marché.

Bien que déjà ancienne, puisque l'effet photovoltaïque a été découvert en 1839 par le

Français Antoine Becquerel et que le premier module a été fabriqué en 1954 par l'entreprise américaine Bell, cette technologie reste encore mal connue et parfois mal considérée dans notre pays. Des connaissances approximatives, une inflation d'informations peu étayées et souvent contradictoires, un flux permanent de messages commerciaux parfois agressifs se conjuguent pour rendre difficile d'y voir clair aussi bien aux agents économiques qu'aux décideurs politiques ou qu'aux simples citoyens.

Rendre accessibles à tous des connaissances qui évoluent rapidement, diffuser une information objective et indépendante des intérêts particuliers, éclairer les choix des citoyens, des entreprises et des collectivités pour leurs projets de façon à ce que le photovoltaïque puisse apporter à chacun d'entre nous et à la planète tout entière le meilleur de lui-même : voici ce que vous pouvez contribuer à réaliser grâce au mécénat d'entreprise que nous vous proposons.

HESPUL ET LE PHOTOVOLTAÏQUE : UNE HISTOIRE LONGUE ET RICHE

L'histoire du photovoltaïque raccordé au réseau en France se confond avec celle d'HESPUL : créée en 1991 sous le nom de Phébus (devenue HESPUL en 2001) c'est elle qui a réalisé sur ses fonds propres la toute première installation de ce type mise en service le 14 juin 1992.

Plus de vingt ans après, les 10 m² de modules posés sur l'abri à bois d'une maison villageoise dans le département de l'Ain débitent toujours tranquillement leurs kilowattheures (kWh) solaires dans le réseau d'ErDF : pourtant, que de chemin parcouru depuis cette époque pionnière !



La première installation raccordée au réseau de France

Après avoir assuré entre 1993 et 2001 les débuts de la filière grâce à une succession de projets financés par l'Union Européenne avec à la clé plus de 300 maisons, PME et bâtiments publics équipés de « toits photovoltaïques » un peu partout en France, Hespul a vu ses efforts récompensés par l'instauration de l'obligation d'achat en février 2000, puis l'arrivée des premiers tarifs photovoltaïques en avril 2002.

Forte de son expérience de terrain unique en France, Hespul a poursuivi dans ce nouveau contexte plus favorable ses efforts de promotion de la filière auprès des décideurs politiques dans le but d'obtenir un statut et un soutien à la hauteur des extraordinaires potentialités de cette nouvelle technologie tout juste émergente.

Après avoir été fondatrice en 1999 – et toujours membre – de la Fédération Européenne des Énergies Renouvelables (EREF ¹) Hespul a eu l'honneur d'être désignée en 2001 comme représentant en France de l'association européenne de promotion des énergies renouvelables Eurosolar ², fondée par le regretté Hermann SCHEER, scientifique et homme politique allemand visionnaire décédé en 2010, qui est à l'origine notamment de la fameuse « loi EEG » qui a permis à l'Allemagne de prendre le leadership mondial dans toutes les filières renouvelables.

Devenue à la même époque, dans le cadre du dispositif mis en place par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, « Espace-Info-Energie » pour la partie rurale du département du Rhône où elle est implantée, Hespul a su élargir ses compétences à toutes les filières renouvelables et à l'efficacité énergétique des bâtiments neufs ou existants, ainsi qu'à l'accompagnement de projets, à la formation et à « l'éducation à l'énergie », autant de volets humains aussi indispensables à l'urgent besoin de changement de paradigme énergétique que les évolutions purement techniques.

1 <http://www.eref-europe.org/>

2 <http://www.eurosolar.de/en/>

Hespul a continué en parallèle à renforcer son expertise dans le domaine du photovoltaïque à travers l'implication dans de nombreux projets de terrain, mais aussi la participation à des travaux de haute volée en tant que représentant français au sein de la « Tâche 10 » du programme « PVPS » de l'Agence Internationale de l'Énergie consacrée au photovoltaïque à échelle urbaine³.

Toujours fidèle à l'esprit d'indépendance de ses fondateurs et adepte de l'implication dans les réseaux d'acteurs qui sont sa « marque de fabrique », HESPUL bénéficie de longue date d'une reconnaissance à la fois institutionnelle et professionnelle, à travers notamment une participation très active aux instances dirigeantes du CLER - *le Réseau pour la Transition Énergétique*.

Le pôle photovoltaïque d'HESPUL

La longue expérience d'HESPUL constitue une base solide à partir de laquelle il a été possible de diversifier et d'enrichir la palette des activités au sein de son Pôle Photovoltaïque (5 personnes), ainsi que son Pôle Réseaux et Planification (4 personnes), ou chacun peut également s'appuyer sur des ressources internes en communication et en développement de solutions informatiques :

- le conseil aux maîtres d'ouvrages de toutes natures et de toutes tailles (particuliers, agriculteurs, entreprises ou collectivités) qui souhaitent devenir producteurs ;
- les interventions régulières auprès d'acteurs-clés pour le développement de la filière comme les banques, les compagnies d'assurance, les services de l'État et des collectivités locales, les élus, les enseignants ou les journalistes qui ne disposent pas toujours des connaissances de base indispensables pour bien appréhender leur rôle.
- la formation professionnelle à travers un ensemble cohérent de modules de différents niveaux qui lui permettent d'intervenir dans de nombreux cursus, spécialisés ou non, en formation continue ou initiale, ainsi que dans le cadre de prestations « sur-mesure » auprès d'acteurs spécialisés.
- la promotion auprès des décideurs politiques et économique d'une vision positive sur le long terme du développement de la filière et de propositions concrètes d'amélioration d'un cadre juridique et financier stable et cohérent permettant d'assurer la convergence et non l'opposition entre les intérêts des différentes parties prenantes.
- l'hébergement et la gestion du Centre National d'Information et de Ressources sur le Photovoltaïque, dont les objectifs et les moyens sont détaillés ci-dessous.

3 <http://iea-pvps-task10.org/>

Le Centre de ressources photovoltaïque

Dans la foulée de la publication en juillet 2006 d'un nouvel arrêté tarifaire qui offrait pour la première fois de réelles perspectives de développement industriel à la filière, Hespul a souhaité mettre son expertise et son retour d'expérience au service de l'intérêt général à travers la création d'un « **Centre national d'information et de ressources sur le photovoltaïque** » accessible à tous et apportant toutes les garanties de neutralité et d'indépendance.

Soutenu par l'ADEME à travers une convention triennale signée en 2007 et renouvelée en 2011 et 2014, ce projet partait d'un triple constat fait quotidiennement par l'équipe d'HESPUL :

- l'urgence de répondre à une explosion du besoin d'information neutre et objective sur de nombreuses thématiques techniques, juridiques ou économiques liées à la conception et à la réalisation de projets photovoltaïques pour permettre aux maîtres d'ouvrage petits et grands confrontés à des offres commerciales difficiles à décrypter et à des conditions réglementaires et tarifaires complexes et fortement évolutives de s'y retrouver ;
- un manque général des connaissances de base sur le photovoltaïque indispensables pour bien en comprendre tout l'intérêt mais aussi les contraintes, et être en mesure de le replacer dans la problématique plus large des nécessaires évolutions de notre système énergétique mises en exergue par le Débat National sur la Transition Énergétique ;
- l'intérêt de pouvoir collecter, analyser et capitaliser le plus grand nombre possible de retours d'expériences afin d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain et être en mesure de proposer des évolutions du cadre juridique, réglementaire et économique permettant un pilotage optimal des politiques publiques en termes de rapport coût/efficacité.



Répondre de manière efficace, cohérente et durable aux enjeux découlant de ces constats a été et reste l'objectif principal du Centre de ressources, qui s'attache également à donner de la technologie et de ses acteurs une image de sérieux et de responsabilité propre à entretenir auprès des décideurs, et plus largement de l'opinion publique, une perception positive qui assoit la légitimité du soutien dont elle a besoin pour assurer son développement futur.

Partant de ces constats et de cette orientation, le choix a été fait de miser sur l'étroite imbrication de trois activités complémentaires :

- un système de **veille permanente** sur toutes les thématiques directement ou indirectement liées au photovoltaïque et à sa mise en œuvre dans le « monde réel » ;
- le développement **des échanges et de la concertation** avec l'ensemble des catégories d'acteurs publics et privés de la filière afin de bien saisir leurs problématiques et de prendre en compte leurs besoins ;
- **la diffusion d'une information de qualité**, objective et indépendante de tous les opérateurs, y compris de l'association HESPUL en tant que telle qui donne ses analyses et exprime son point de vue par ses propres canaux.

Cette démarche s'est ensuite concrétisée par la conception, la mise en service et l'actualisation régulière de moyens et d'outils plus ou moins sophistiqués sur le site www.photovoltaique.info conçu pour être le point d'entrée unique accessible à toute personne, quels que soient sa situation, sa demande et son urgence, à partir duquel chacun peut aisément s'orienter vers les informations et les services dont il a besoin.

Les deux exemples ci-dessous donnent une idée du type d'informations que l'on peut trouver sur le site www.photovoltaique.info :

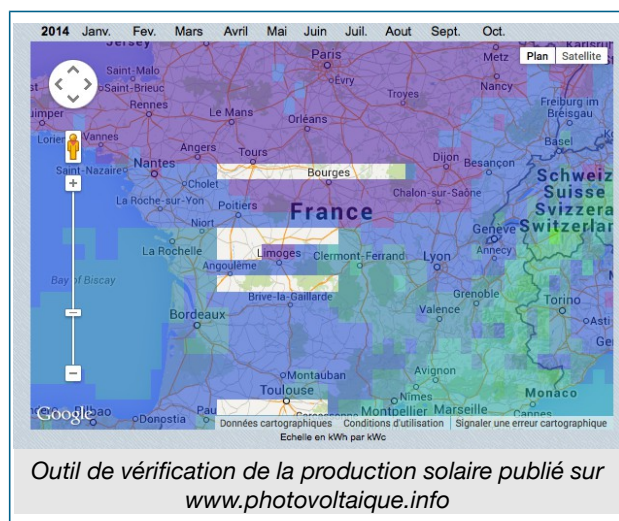
- la mise à jour régulière et l'historique des arrêtés tarifaires accessibles d'un clic

Dans la rubrique "Tarif d'achat" :

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aujourd'hui : arrêté du 4 mars 2011 ▶ Arrêté du 13 mars 2002 ▶ Arrêté du 26 juillet 2006 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Arrêté du 12 Janvier 2010 ▶ Arrêté du 31 Août 2010 ▶ Décret du 9 décembre 2010
--	--

Le site web rend accessible à tous le cadre légal et fiscal mouvant du photovoltaïque

- une carte de la production théorique en fonction des données d'ensoleillement du mois précédent, mise à disposition gratuitement, permet à chaque producteur, en fonction de sa localisation, de vérifier le bon fonctionnement de son installation.



LES OUTILS ET LES MOYENS

Les outils

Le fonctionnement du Centre de ressources repose sur un ensemble d'outils conçus pour répondre à la fois au grand nombre et à la grande variété des demandes qui parviennent de toute la France et même de l'étranger.

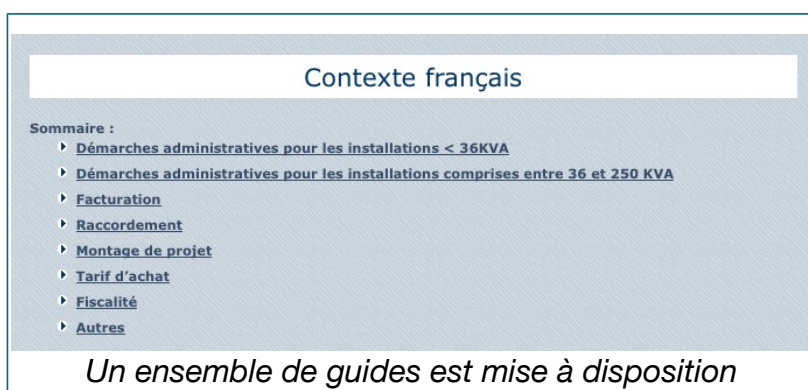
- **Le site Internet www.photovoltaique.info**

Point focal du Centre de ressources, le site Internet www.photovoltaique.info, mis en ligne en accès libre en février 2009, est très vite devenu LA référence française d'information sur la filière, cité et relayé par de nombreux acteurs pour guider les porteurs de projets dans leurs démarches administratives, à commencer par la quasi-totalité des Espaces-Info-Energie et autres Agences Locales de l'Énergie et par de nombreux d'organes de presse dans leurs articles sur le sujet, mais aussi par le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par même par ErDF pour qui il fait référence.



De 11 000 visiteurs par mois à son lancement, sa fréquentation est d'environ 35 000 visiteurs par mois aujourd'hui. Des pointes à 90 000 et plus ont été régulièrement atteints selon l'actualité du moment. Ceci dénote d'un niveau de confiance particulièrement élevé dans la fiabilité des informations diffusées et de leur actualisation en quasi-temps réel : ceci est attesté par le fait que près d'un tiers des visiteurs arrivent directement sur le site, c'est-à-dire sans passer par un moteur de recherche ou un lien quelconque.

La pertinence et la mise à jour du site Web sont assurées à la fois par le contact quotidien avec les clients, les installateurs et les industriels de la filière et par la participation d'HESPUL à de nombreuses instances de concertation et autres groupes de travail avec les administrations, les gestionnaires de réseau ou les organismes de formation



Depuis le courant de l'année 2010, le site se trouve en permanence a minima parmi les 5 premiers quand ce n'est pas le premier référencé sous « Google » avec des mots clés liés

au photovoltaïque, tel que : « photovoltaïque » « photovoltaïque+info » ; « tarif d'achat » ; « tarif d'achat photovoltaïque » ; « information photovoltaïque » ; « crédit d'impôt pv » etc...

- ***La permanence photovoltaïque et la boîte email pv@hespul.org***

Cette permanence permet à tout un chacun de joindre directement les conseillers photovoltaïques par téléphone et de leur soumettre leurs questions, problèmes et situations pour lesquels on souhaite obtenir une solution, une recommandation ou une orientation. Animée par des conseillers experts en fonction du trafic, elle est ouverte les jeudis de 14h00 à 17h30.

En concentrant ainsi les appels externes spécifiques au photovoltaïque sur une demi-journée, l'objectif est d'inciter les demandeurs à commencer par s'informer par eux-mêmes *via* diverses sources (magazines spécialisés, sites Internet dédiés dont www.photovoltaique.info) ou de prendre contact avec d'éventuels prestataires (installateurs, bureau d'études etc...).

Ceci permet de limiter le nombre d'appels tout en conservant ceux qui, encore nombreux, ont le plus d'intérêt et de valeur ajoutée tant pour les conseillers que pour les demandeurs puisque ces derniers, lorsqu'ils se sont renseignés de leur côté, sont plus précis dans leurs appels et assimilent plus facilement les réponses apportées.

Le nombre d'appels reçus pendant les permanences photovoltaïques est variable selon la période et selon l'actualité de la filière, mais la moyenne sur l'année se situe entre 6 à 10 appels réceptionnés et traités par chaque conseiller à chaque session, ce qui est d'autant plus considérable que l'on constate une nette tendance à recevoir des demandes d'information ou d'aide sur des sujets de plus en plus pointus qui font augmenter la durée moyenne de traitement de chaque appel.

Par ailleurs, la mise à disposition d'une adresse de messagerie permet de joindre à tout moment les conseillers qui s'engagent à traiter sauf cas particuliers tous les messages reçus dans un délai de 2 à 3 semaines au maximum après leur réception.

- ***Les conférences et animations***

Répondant à de fréquentes sollicitations les conseillers d'Hespul participent régulièrement à des conférences sur différents thèmes autour du photovoltaïque (aspects techniques, démarches administratives, fiscalité, enjeux financiers, ...). Ces conférences permettent aux porteurs de projet d'obtenir directement les informations dont ils ont besoin, mais aussi d'être sensibilisés aux enjeux généraux de la filière et plus largement des énergies renouvelables voire de la transition énergétique, ce qui apporte du sens à leur projet.



Les moyens humains

Les activités du Centre de Ressources mobilisent pas moins de trois équivalents-temps plein pour un fonctionnement qui est loin d'être au maximum des possibilités et de la demande, et il est important de noter que les compétences à réunir sont à la fois nombreuses et très variées : au total, ce sont pas moins de 10 personnes qui travaillent plus ou moins directement pour le Centre de Ressources, chacune apportant son expertise dans un domaine ou un autre qui concerne plus ou moins directement le photovoltaïque (technique, matériel, marché, juridique, fiscalité, réglementation, etc...).

L'affectation d'une activité à un conseiller ne signifie pas que la personne concernée sera seule sur ce volet, ni qu'elle ne sera pas amenée à travailler sur les autres activités. Bien au contraire, la réussite du Centre de Ressources ne repose pas seulement sur chacune des compétences individuelles, mais plus encore sur leur complémentarité qui fait la force de l'ensemble. Il s'agit donc bien du projet d'une équipe toute entière, dont les membres se connaissent bien et sont habitués à travailler ensemble.

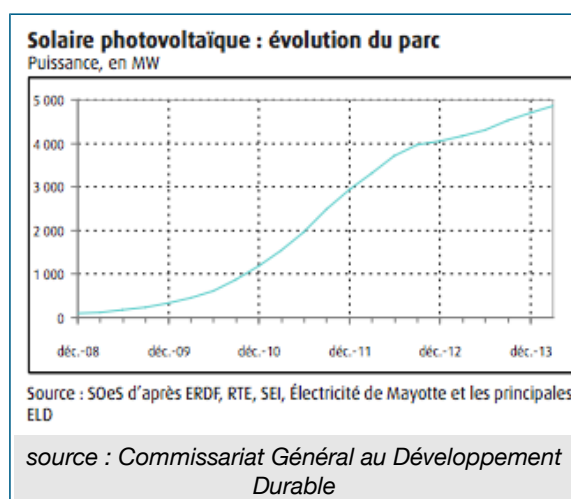
LA PÉRENNISATION DU CENTRE DE RESSOURCES

Les lignes directrices du Centre de Ressources sont restées cohérentes tout au long des phases de préfiguration, de création et d'exploitation qui ont jalonné les sept années d'avancement dans la réalisation du projet, consacrées en partie à la conception et à la préparation des outils, et en partie à la mise en service et au fonctionnement du Centre de ressources.

Toutefois, l'évolution rapide et difficilement prévisible du contexte national et international de la filière a imposé, au-delà des fonctions « traditionnelles » du Centre de ressources telle que la diffusion d'une information fiable, objective et indépendante, la prise en compte dans le programme de travail de nouvelles problématiques apparues récemment comme l'autoconsommation ou l'investissement collectif.

Ainsi, pour la période 2014-2016, l'activité s'organise autour de 3 axes principaux, en plein accord avec l'ADEME :

- le premier axe intitulé **Comprendre la place du photovoltaïque dans les systèmes énergétiques d'aujourd'hui et de demain** consiste à mettre à disposition des informations thématiques précises et fiables dans un cadre reconnu et soutenu par les Pouvoirs Publics, ainsi que par l'ensemble des acteurs de la filière ;
- le deuxième axe, **Apprendre à être producteur photovoltaïque** consiste à maintenir et renforcer l'activité traditionnelle, essentielle, du Centre de ressources qu'est l'accompagnement des porteurs de projets, en étendant son périmètre à l'aide à l'exploitation et au bon fonctionnement des systèmes sur la durée
- le troisième axe **Investir collectivement** se concentre sur une thématique émergente : la montée en puissance de l'intérêt pour des projets d'investissement participatif dans des systèmes photovoltaïques développés et maîtrisés par les acteurs locaux. Il s'agit pour Hespul de mettre son expérience et sa bonne connaissance de l'investissement collectif citoyen à la disposition des initiatives qui se multiplient, notamment à l'initiative des collectivités locales dans le cadre des procédures ou des dynamiques locales comme les PCET ou les TEPOS.



Ayant fait la preuve à l'issue d'une longue période de montage et de rodage en puisant dans ses moyens propres en complément du financement de l'ADEME que le projet de Centre de Ressource répondait bien à un besoin et qu'elle disposait de toutes les compétences pour faire vivre un outil moderne et attrayant d'information et de promotion de la filière photovoltaïque au service de l'intérêt général, HESPUL souhaite en assurer la pérennité sur la base d'un modèle économique solide et cohérent.

Par le renouvellement de la convention triennale pour la période 2014-2016 l'ADEME a exprimé sa satisfaction quant à la qualité de l'effort accompli et son souhait de soutenir la poursuite du projet, tout en rejoignant l'ambition d'Hespul de trouver les moyens d'assurer dans la durée le fonctionnement du Centre de Ressources dans le respect des objectifs initiaux, notamment en matière d'indépendance et d'objectivité.

C'est précisément à ce besoin que répond la recherche de partenaires intéressés par le mécénat d'entreprise !

Coûts de fonctionnement et ressources disponibles

Le coût total de fonctionnement du Centre de Ressource dans sa configuration actuelle est estimé à 300 000 Euros par an, dont :

- 45 000 € (soit 15 %) pour la veille technique, juridique et financière et la collecte d'informations ;
- 180 000 € (soit 60%) pour la diffusion des informations et l'assistance aux porteurs de projets, y compris la gestion et la maintenance du site photovoltaïque.info et des outils de communication rattachés ;
- 75 000 € (soit 25 %) pour la participation aux instances de concertation et aux groupes de travail nationaux.

Jusqu'à présent, le complément du financement à hauteur de 50 % apporté par l'ADEME à travers la convention triennale a dû être prélevé sur les ressources propres d'Hespul.

Ceci a été possible en phase de démarrage grâce notamment à l'apport de programmes européens en lien direct avec les actions menées et au développement des activités de formation pour le compte de l'INES à Chambéry.

Malheureusement, ce modèle de financement a été fortement mis à mal par la fin des programmes européens et par la chute sensible d'activité dans la filière depuis le moratoire sur les tarifs d'achat photovoltaïque de décembre 2010.

Dans ce contexte, la recherche de financement extérieurs à laquelle Hespul s'était engagée vis-à-vis de l'ADEME est aujourd'hui devenue une nécessité vitale pour la poursuite dans de bonnes conditions d'un service qui sera de plus en plus indispensable, que l'on peut espérer un redémarrage de l'activité du secteur dans la foulée du *Débat national sur la transition énergétique* qui envisage a minima un doublement des objectifs de puissance photovoltaïque installée à l'horizon 2020.

Le mécénat

Encadré par la loi⁴, le mécénat est assimilable à **un don financier déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % des sommes versées**, dans la limite d'un plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires des entreprises.

Ainsi, choisir un don de 5 000 € ouvrant droit à une réduction d'impôt de 3 000 € est possible dès lors que le chiffre d'affaires dépasse 1 000 000 €

Chiffre d'Affaires	Don	Réduction d'impôt
250 000€	500€	300€
500 000€	1 000€	600€
1 000 000€	5 000€	3 000€
2 000 000€	10 000€	6 000€

Le mécénat d'entreprise est un moyen privilégié pour l'entreprise d'affirmer ses engagements et d'être en adéquation avec les préoccupations de son public et de ses clients.

Le mécénat crée une espace de rencontre entre l'entreprise mécène et l'association, où chacun pourra échanger sur les objectifs et orientations des actions du projet. Le mécène s'engage à apporter un financement ou un apport en nature (moyens matériels ou humains) sur une durée spécifique.

Dans la continuité du souhait de l'association d'un fonctionnement plus « pro-actif » du Centre de Ressources, l'entreprise et l'association pourront définir d'un commun accord des actions spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de la convention de mécénat, selon les conditions précisées par la loi. A titre d'exemple, « une promotion plus large du contenu du site web www.photovoltaique.info auprès des collectivités territoriales ».

L'association s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise donatrice sur le support d'information spécifique de l'action (www.photovoltaique.info/mecenes) ainsi qu'en 3^{ème} de couverture des rapports réalisés dans le cadre du programme d'action. L'affichage du soutien du mécène pourra être étendu à d'autres supports selon l'évolution des actions entreprises dans le cadre du projet « Centre de ressource ».

Le mécène pourra faire figurer son soutien au Centre de ressources dans ces publications selon les termes de la loi et avec la participation active de l'association.

Nota : La loi permet à l'entreprise mécène de bénéficier de certains services de la part de l'organisme soutenu à condition que la valeur des avantages ne représente pas plus du quart de la valeur du don consenti. La valeur de l'affichage du soutien du mécène ne devra donc pas dépasser ces limites.

4 Loi 2003-709 en vigueur depuis le 1^{er} août 2003

Optimiser et dynamiser le Centre de ressources

Au-delà du seul financement des activités déjà en place en vue d'en assurer la pérennité, la recherche de mécènes est l'occasion de revisiter les objectifs et de dynamiser le fonctionnement du Centre de ressources pour les adapter à ce nouveau contexte partenarial. Cette démarche nous a conduit à définir une feuille de route fondée sur 5 axes principaux d'amélioration :

1. Consolider et pérenniser les activités de base du centre de ressources

Les premières années de préfiguration et de mise en service ont permis, en partant de presque rien, d'identifier, de développer et de valider les actions et les outils de base du Centre de Ressources, notamment en matière de recueil et de diffusion de l'information.

Après cette phase de construction, les prochaines années seront axées sur la recherche des moyens de pérenniser ces actions et de ces outils. Après l'élaboration de cette importante base du projet, il est important de la stabiliser, de la consolider afin d'assurer son bon développement dans le temps.

2. Répondre à une demande de plus en plus multiforme

Malgré une pause consécutive au moratoire de décembre 2010, la demande d'informations a globalement augmenté depuis la préfiguration du Centre de ressource en 2005. L'objectif est de venir à un traitement qualitatif de cette demande et non à un traitement majoritairement quantitatif, comme actuellement.

Cette demande s'est également métamorphosée : de marginale et ponctuelle, elle s'est massifiée et touche un éventail très large de domaines, s'éloignant souvent de celui de l'énergie proprement dite (fiscalité, assurances, urbanisme, aspects juridiques,...) et portée par l'ensemble des catégories de la population (actifs et retraités, entreprises, collectivités et particuliers, urbains et ruraux, ...).

3. Se donner les moyens d'une démarche plus proactive

Le Centre de Ressource souhaite modifier son mode de fonctionnement actuel vers un fonctionnement plus « proactif ». Grâce à la pluridisciplinarité des conseillers, même les demandes très précises dans des domaines périphériques pourront trouver en temps utiles des réponses appropriées, dès lors que l'on se donne les moyens d'anticiper ces sollicitations et d'aller au-devant de demandes de plus en plus spécifiques.

4. Augmenter la présence médiatique et la notoriété

Il est important de faire connaître le Centre de Ressource et ses actions à travers la mise en place d'un plan de communication basé sur la diffusion régulière de communiqués de presse au rythme de 3 à 4 par an, en fonction de l'activité, de façon à augmenter la visibilité de l'activité générale et des actions spécifiques du Centre de Ressources, à toucher un plus grand nombre de porteurs de projet et à augmenter le niveau d'information sur le secteur, contribuant ainsi à restaurer et installer durablement une image positive de la filière dans l'opinion publique.

5. Anticiper les évolutions pour mieux préparer l'avenir

Le contexte réglementaire du photovoltaïque est depuis plusieurs années en mouvement permanent. Le Centre de Ressources se doit de limiter les effets de ses fluctuations qui impactent son activité. Pour cela, il incombe aux conseillers de pouvoir anticiper les sur-sauts réglementaires afin d'asseoir un fonctionnement pérenne du Centre de Ressources.

Soutenir une action d'intérêt général au cœur de la transition énergétique !

La recherche active de partenariat sous forme de mécénat d'entreprises a pour objectif principal de permettre au Centre de Ressources de pérenniser ses actions tout en conservant l'autonomie et l'indépendance qui lui sont propres et qui fondent sa légitimité.

Devenir mécène du Centre de Ressource dès aujourd'hui, c'est saisir l'opportunité de :

- donner l'opportunité au secteur de continuer à s'appuyer sur un organisme expérimenté et totalement indépendant, reconnu comme référent national et expert international ;
- pérenniser le conseil, la mise à disposition et le partage d'informations neutres, indépendantes et objectives sur le photovoltaïque
- permettre à l'ensemble des acteurs de filière de trouver une expression commune au service de l'intérêt général capable de s'exprimer au niveau national, notamment au sein des groupes de travail et lors des exercices de concertation
- contribuer à l'émergence d'une filière photovoltaïque Française responsable, exemplaire et respectueuse des enjeux environnementaux, économiques et sociaux de la transition énergétique ;
- aider à rendre au photovoltaïque l'image positive qu'il n'aurait jamais dû perdre
- pouvoir s'afficher sobrement et efficacement aux côtés de ce projet d'intérêt général *via* une page spécifique du site web www.photovoltaique.info/mecenes

HESPUL

Association loi de 1901

N° SIRET : 402 178 701 000 31 - Code APE : 913E

Siège social : Les Nioules 69550 Amplepuis
Bureaux : 14 place Jules Ferry 69006 LYON
Tel. : 04 37 47 80 90 - Fax : 04 37 47 80 99
www.hespul.org

CONTACTS :

Responsable légal : Paul COSTE, Président : info@hespul.org

Responsable administratif : Marc JEDLICZKA, Directeur Général
marc.jedliczka@hespul.org

Responsable technique: Melodie de l'Epine, Coordinatrice pôle Photovoltaïque
melodie.delepine@hespul.org